

## Renoncer a la garde de son enfant

Par Samiya, le 15/02/2021 à 15:48

Bonjour,

Comment peut-on renoncer à la garde de son enfant de 17 ans ? car je n'ai aucune autorité sur lui, il fait ce qu il veut, en plus il me dit "tu ne me sers à rien" et pourtant, depuis sa naissance jusqu'à maintenant, c est moi toute seule qui l'ait assumé sur tout les niveaux, le père n'a jamais voulu m'aider.

Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **16/02/2021** à **07:30** 

Bonjour,

Il aura 18 ans dans combien de tempts?

Par Samiya, le 16/02/2021 à 07:50

Bonjour. Il aura ses 18 ans dans 11 mois .

Par Tisuisse, le 16/02/2021 à 07:54

Laissez les choses continuer en l'état car le temps que vous fassiez votre demande au JAF et qu'il prenne une décision, il aura ses 18 ans. En attendant, envoyez votre fils chez son père.

## Par Samiya, le 16/02/2021 à 08:17

J'ai demandé à son père de le prendre mais il refuse avec l'excuse qu'il n'a pas les moyens et que c'est petit chez lui. En plus de ça, mon fils refuse d'aller vivre chez son père, il préfère rester chez moi car il a ce qu'il veux et souvent il me dit "pars si tu n'es pas contente".